

Communiqué de presse du Mouvement démocrate et du Mouvement écologiste indépendant

En ce début d'année, les Lourdais ont accueilli avec satisfaction l'arrivée des 9 policiers municipaux chargés par la municipalité de veiller à leur sécurité et au mieux vivre ensemble.

Nous félicitons la majorité municipale pour cette bonne initiative qui devrait permettre de lutter



Ginette Héry et Albert Danjau

contre les petits délits, l'incivisme caractérisé mais aussi et surtout contre la mendicité agressive en haut et en bas de la ville.

L'installation de caméras de surveillance à certains endroits de la cité devrait renforcer le travail de ces policiers municipaux.

Nos deux partis politiques ont été les premiers en 2008 à lutter ensemble contre les fermetures de la maternité et de l'hôpital de Lourdes. Nous n'avons pas

hésité à manifester notre désaccord par des pétitions, des conférences de presse etc..

Et si aujourd'hui il n'est plus question de leur fermeture nous restons malgré tout vigilants face aux décisions que pourrait prendre le gouvernement actuel. Nous pensons que la majorité des Lourdais est défavorable à la loi concernant « le mariage pour tous » qui est une remise en cause pure et simple de la famille. La ville de Lourdes depuis les apparitions est devenue le principal sanctuaire du catholicisme en France. Par l'éclatement du fondement de la famille les Lourdais se sentent plus concernés que les autres . En effet, depuis les temps bibliques (ancien testament) le mariage était une institution religieuse avant de devenir une institution civile (la loi sur le mariage civil ne fut promulguée que le 27 mars 1803 sous Napoléon Bonaparte). La proposition très hypocrite de «mariage pour tous» cache en vérité la volonté d'imposer la théorie du genre et la négation des différences entre homme et femme. Cette expression s'applique à une population homosexuelle qui n'assume pas ses différences et son incapacité naturelle à faire des enfants.

Cette loi affiche une volonté sournoise d'assimiler ces couples homosexuels à des familles ordinaires et par là même à leur ouvrir les mêmes droits à la filiation qu'aux pères et mères biologiques. Elle va à l'encontre du bon sens et de la nature. Un enfant a besoin de ses parents, les parents ont envie d'avoir un enfant.

Cependant il reste un dernier espoir, la loi a été votée au Parlement mais il n'est pas impossible qu'elle soit jugée anticonstitutionnelle. En effet, des Sages du Conseil Constitutionnel émettent des réserves sur le bien-fondé de cette loi. Dans une tribune publiée le 9 février 2013 au journal « La Croix» deux magistrats Laurent Boyon et Marie-Christine Le Boursicot s'interrogent sur le risque d'inconstitutionnalité que présente la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Réponse dans quelques jours.

Ginette HERY, Déléguée Départementale Modem 65

Albert Danjau, Responsable Régional du M.E.I.